



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
17.09.09.

Date de la convocation des conseillers :
17.09.09.

point de l'ordre du jour no:
21-01

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 25 septembre 2009.

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff

Absents : Braz, Tonnar, échevins, Snel, Huss, Hannen, Zwally, Wohlfarth, conseillers
Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal;

Objet: Acquisition d'un immeuble de M. Eugène Paulin

Vu l'acte de vente administratif du 24 septembre 2009 signé entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette d'une part et Monsieur Eugène Paulin d'autre part, aux termes duquel la Ville d'Esch-sur-Alzette acquiert une maison d'habitation sise 136, rue de l'Alzette, inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord sous le n°1418/8511, au lieu-dit « rue de l'Alzette », d'une contenance de 2 a 85 ca ;

Considérant que cette acquisition se fait au prix de 640.000,- EUR ;

Considérant que l'acquisition est faite afin de créer un accès carrossable au Musée National de la Résistance, adjacent au terrain précité ;

Considérant que l'acquisition est donc réalisée dans un but d'utilité publique ;

Vu le plan de situation ;

Vu le procès-verbal d'expertise ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 18/11/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,